



Document de séance

2.7.2015

B8-0817/2015

PROPOSITION DE RÉOLUTION

déposée conformément à l'article 133 du règlement
sur la réforme de la politique de l'Union européenne en matière d'immigration

Lorenzo Fontana

Proposition de résolution du Parlement européen sur la réforme de la politique de l'Union européenne en matière d'immigration

Le Parlement européen,

- vu l'article 3, paragraphe 2, et le titre V du traité FUE,
 - vu l'article 133 de son règlement,
- A. considérant que la conjoncture géopolitique de ces dernières années a mis en place des conditions qui ont favorisé une augmentation considérable des pressions migratoires exercées sur les pays du sud de l'Europe;
- B. considérant que les personnes qui ont tenté de traverser la Méditerranée à l'aide de moyens inadaptés et de manière illégale ont payé un lourd tribut humain;
1. souligne que la priorité pour endiguer l'urgence actuelle réside dans la nécessité d'empêcher le départ des embarcations qui transportent illégalement des ressortissants de certains pays tiers vers le territoire de l'Union;
 2. soutient l'installation de camps de premier accueil qui, sous réserve des conditions de sécurité, pourraient être situés dans des régions voisines aux pays de provenance des demandeurs d'asile;
 3. invite la Commission à élaborer, dans le respect des prérogatives conférées par les traités, une stratégie englobant les éléments précités, en veillant à ce que les fonds alloués aux États membres pour le financement du retour des migrants soient utilisés de manière adéquate et efficace.